BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE DRESSING

DU SAMEDI 30 MARS 2024

Seront autorisés à la vente uniquement les vêtements et chaussures enfants, ados et adultes.

Pas de matériel de puériculture, jouets ou autres objets.

A renvoyer à :
MJC Jean Monnet
8 Rue Saint Don
54110 Dombasle sur Meurthe
Avec le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la MJC.
Joindre également une copie de la carte d'identité et une attestation d'assurance civile.
Tarif : 10 € l'emplacement de 3m (tables et chaises fournies) + 1 portant par emplacement à amener par l'exposant.
Attention : 1 seul emplacement de 3m par exposant.
Lieu : Salle polyvalente et annexes
Place de la République
54110 Dombasle sur Meurthe

NOM et Prénom : ……
Adresse : ……
CP et ville : ……..
Email : ……..
Téléphone : ……..

Je soussigné(e) Mme / M : …….. atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide dressing (voir au verso) et m'engage à le respecter.

A……. Le……

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR VIDE DRESSING
SAMEDI 30 MARS 2024

Article 1 : La manifestation dénommée « vide dressing » organisée par la MJC Jean Monnet se déroulera à la salle polyvalente de Dombasle et ses annexes, place de la République le **samedi 30 mars 2024 de 9h30 à 18h.**

Article 2 :

Le vide dressing est ouvert aux particuliers uniquement.

Les participants devront retourner à la MJC :

- La demande d'inscription dûment remplie
- Le règlement intérieur daté et signé
- L'attestation sur l'honneur datée et signée
- Une photocopie de la carte d'identité recto/verso
- Une attestation d'assurance civile
- Le paiement correspondant à la réservation

Article 3 :

Le tarif de l'emplacement est de 10 euros (3 mètres)

Il sera payable d'avance et ne sera pas remboursé sauf en cas de force majeure.

Article 4 :

Le paiement des réservations se fera par chèque libellé à l'ordre de la MJC ou en espèces.

Article 5 :

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 6 :

L'installation des stands se fera de 8h30 à 9h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 10h sera considéré comme libre.

Article 7 :

Les emplacements devront être tenus et rendus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.

Article 8 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 9 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 11 :

La MJC Jean Monnet se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands.

A ……. Le …….

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Attestation sur l'honneur

Vide dressing organisé par la MJC Jean Monnet
A Dombasle sur Meurthe, le 30 mars 2024.

Je soussigné(e) ……., né (e) le ……à ……..
et domicilié (e) …… , participant non professionnel au vide dressing désigné ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à …… le……..

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ……., le ……

Signature :